

26 juin 2018

CIRCULAIRE CTOI

2018-30

Madame/Monsieur,

INVITATION À LA 21^E SESSION DU COMITE SCIENTIFIQUE DE LA CTOI ET DES GROUPES DE TRAVAIL ASSOCIES

J'ai l'honneur de vous adresser la présente invitation à participer à la 21^e Session du Comité scientifique, qui se tiendra à Mahe, aux Seychelles, du 3 au 7 décembre 2018.

Les Groupes de travail scientifique sur les Thons Néritiques, les Poissons Porte-épées, les Écosystèmes et les Prises Accessoires, les Méthodes, les Thons Tropicaux et la Collecte des Données et les Statistiques se réuniront tous avant la réunion du Comité Scientifique, aux dates indiquées ci-dessous.

Des informations complémentaires sur ces réunions, notamment les ordres du jour et d'autres documents, seront communiquées par le Secrétariat de la CTOI dans les prochains mois par voie de Circulaires et sur le site web de la CTOI www.iotc.org/meetings/upcoming.

Lieu de la réunion et inscription

Toutes les réunions se tiendront aux Seychelles, à l'exception du GTPP et du GTEPA qui se dérouleront dans la ville du Cap, en Afrique du sud.

L'inscription aux réunions est essentielle afin que le Secrétariat de la CTOI dispose du temps suffisant pour prendre les dispositions nécessaires. Je vous saurais donc gré de bien vouloir vous inscrire aux réunions sur le site web de la CTOI 15 jours, au plus tard, avant les réunions respectives. Les dates-limite d'inscription et les liens aux sites d'enregistrement sont indiqués ci-après.

Lettres de créances

Conformément à l'Article III du Règlement intérieur de la CTOI (2014), des lettres de créances officielles sont requises pour prendre part à la réunion du Comité Scientifique. Pour votre commodité, un modèle de lettre de créances (issu de l'Appendice I du Règlement intérieur de la CTOI, 2014) est disponible [ici](#).

Veuillez noter que seules les personnes mentionnées dans les Lettres de créances seront autorisées à assister à la Session.

Parties contractantes et Parties coopérantes non-contractantes (CPC)

Il est demandé à chaque CPC de bien vouloir soumettre une lettre de créances, signée par l'Autorité compétente, indiquant les personnes qui participeront à la réunion et à quel titre, 15 jours, au plus tard, avant la réunion à l'adresse iotc-secretariat@fao.org et sur support papier au début de la réunion.

Experts invités et observateurs

Les délégués souhaitant assister à la réunion en tant qu'Experts invités ou Observateurs de la CTOI préalablement approuvés sont également invités à soumettre une Lettre de créances similaire, 15 jours, au plus tard, avant la réunion à l'adresse iotc-secretariat@fao.org et sur support papier au début de la réunion.

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union européenne, France (Territoires), Guinée, Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du sud, Sri Lanka, Soudan, République Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni (TOM), Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes** : Liberia, Sénégal. **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Président de la CTOI. Copie** : Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.

Soumissions de documents

Les documents doivent concerner l'ordre du jour actuel de la réunion pour laquelle ils sont soumis. Les titres doivent être soumis trente (30) jours avant la réunion et les documents de travail complets doivent être remis quinze (15) jours avant la réunion, au plus tard.

Fonds de Participation aux Réunions (pour les Membres de Parties contractantes en développement de la CTOI uniquement)

La participation d'un représentant de Membres en développement de la CTOI peut être prise en charge par le Fonds de Participation aux Réunions (FPR). Les candidatures au FPR de la CTOI doivent être reçues par le Secrétariat de la CTOI (iotc-secretariat@fao.org) 45 jours, au plus tard, avant la réunion.

Les candidatures doivent inclure :

- i) Une lettre de nomination officielle ;
- ii) Un extrait détaillé du document scientifique à présenter ; et
- iii) Les coordonnées du candidat (avec une copie de son passeport).

Le Règlement intérieur pour l'administration du Fonds de Participation aux Réunions de la CTOI ainsi que les directives pour la candidature au FPR figurent à l'Appendice VIII du Règlement intérieur de la CTOI. Cliquez [ici](#). Veuillez noter que le Règlement intérieur de la CTOI (2014) ne prévoit pas de disposition visant à ce que le Secrétariat de la CTOI prenne en considération des candidatures au FPR présentées en retard.

Calendrier des dates importantes (2018)

Dates-limites pour les candidatures au Fonds de Participation aux Réunions ¹		
7 juillet	GTTN	
21 juillet	GTPP	
27 juillet	GTEPA	
11 septembre	GTM	
14 septembre	GTTT	
15 octobre	GTCDS	
19 octobre	CS	
Dates-limites pour la soumission des documents complets et l'inscription		
6 août	GTTN – s'inscrire ici	
20 août	GTPP – s'inscrire ici	
26 août	GTEPA – s'inscrire ici	
10 octobre	GTM – s'inscrire ici	
14 octobre	GTTT – s'inscrire ici	
14 novembre	GTCDS – s'inscrire ici	
18 novembre	CS – s'inscrire ici (les lettres de créances sont également requises)	
Sessions (de 9h00 à 17h00)		
21-24 août	De mardi à vendredi	GTTN
4-8 septembre	De mardi à samedi	GTPP
10-14 septembre	De lundi à vendredi	GTEPA

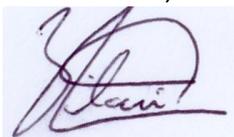
¹ Toutes les candidatures au Fonds de Participation aux Réunions doivent être reçues par le Secrétariat de la CTOI avant minuit, heure des Seychelles

25-27 octobre	De jeudi à samedi	GTM
29 octobre–3 novembre	De lundi à samedi	GTTT
29 novembre -1er décembre	De jeudi à samedi	GTCDS
3-7 décembre	De lundi à vendredi	CS

Informations sur le pays hôte

Un document d'informations fournissant des détails sur les aspects logistiques du lieu de réunion et des conditions locales, sera prochainement mis à votre disposition sur la page web de la réunion.

Cordialement,



Hilario Murua (Dr)
Président du Comité Scientifique de la CTOI

Pièces jointes :

- Aucune